

APATRIDIE

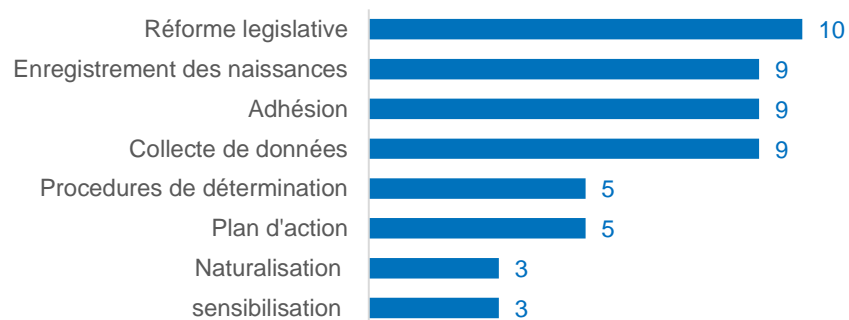
NEWSLETTER

ETAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS

Il y a un an, 13 États d'Afrique australe ont pris 53 engagements lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie. Quels progrès ont été accomplis ?



Nombre d'engagement par Thématique



À la fin du mois de septembre 2020, environ 40 pour cent des engagements sont en cours de mise en œuvre, essentiellement l'engagement d'enregistrement des naissances (5), la réforme législative (5), l'adhésion (3) et la collecte de données (6).

EN BREF

- **La République du Congo** a pris des mesures importantes pour mettre en œuvre ses promesses d'enregistrement des naissances;
- **L'Angola, Eswatini, le Malawi, la Namibie et le Zimbabwe** ont entamé des études sur l'apatridie, conformément à leurs engagements
- **Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi et le Zimbabwe** progressent vers la réforme du droit de la nationalité
- **La Namibie, la République du Congo (ROC) et la Zambie** s'acheminent vers l'adhésion aux conventions sur l'apatridie. RoC a presque achevé ses procédures d'adhésion.

Sensibilisation et plaidoyer

Eswatini



Mme la Ministre de la Justice du Royaume d'Eswatini ©UNHCR/Pond

En septembre, la Campagne mondiale pour l'égalité du droit à la nationalité a organisé un événement de haut niveau, «Réaliser l'égalité des sexes en matière de nationalité», lors de la 75e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU 75). L'événement virtuel a été co-organisé par le Commonwealth, ONU Femmes et le HCR. Le Ministre de la justice et des affaires constitutionnelles du Royaume d'Eswatini, Mme. Shakantu, a participé à l'événement et s'est exprimé sur l'importance d'engager des réformes pour

assurer l'égalité entre femmes et hommes concernant la transmission de la nationalité aux enfants et aux conjoints.

République Démocratique du Congo

En août, une émission sur les avantages de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie a été diffusée à la télévision, dans le but de sensibiliser aux risques d'apatridie et à l'importance des mesures préventives.

République du Congo

En juin, le HCR a organisé un atelier de deux jours à Brazzaville pour renforcer les capacités en matière d'apatridie des agents des forces de l'ordre. En juillet, le HCR a organisé un autre atelier de deux jours destiné à 50 magistrats. Plusieurs thèmes ont été développés tels que le rôle des participants dans la lutte contre l'apatridie, l'enregistrement des apatrides, le processus d'enregistrement des naissances et la délivrance des certificats. Ces ateliers ont été organisés avec l'appui du point focal du Gouvernement pour l'apatridie.



Formation des forces de l'ordre ©UNHCR/Banga



Atelier de renforcement des capacités des magistrats.

©unhcr/Banga

En août, le HCR a organisé un atelier de deux jours sur l'enregistrement des faits d'état civil et la prévention de l'apatridie en République du Congo. Une soixantaine de personnes ont participé à l'atelier, notamment les Administrateurs-Maires des communes et de l'arrondissement de Brazzaville, des agents de santé, des organisations de la société civile. Plusieurs thèmes ont été développés, tels que l'apatridie et ses conséquences, le système d'enregistrement des naissances et le cadre juridique de la protection de l'enfance en République du Congo.

Afrique Australe

En août, le Réseau des nationalités d'Afrique australe (SANN) a soumis des recommandations au Forum de la société civile de la SADC. Les recommandations appellent les États membres de la SADC à abroger toutes les dispositions discriminatoires liées au sexe des lois sur la nationalité, à garantir l'enregistrement des naissances pour tous, à soutenir le Protocole de l'UA à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'élimination de l'apatridie et à adhérer aux conventions sur l'apatridie.



Afrique Australe

Le 17 septembre 2020, le bureau régional du HCR a participé un webinaire sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'apatridie en Afrique subsaharienne, organisé par Caritas Afrique, le webinaire a réuni 59 représentants de la société civile de la région et au-delà, y compris des représentants. À la suite de l'événement, le HCR a été [interviewé](#) par Radio Veritas sur l'importance de l'enregistrement des naissances, la campagne #IBelong et le rôle des personnalités publiques dans la sensibilisation à l'apatridie.

Afrique du Sud

Le 11 septembre 2020, le Réseau d'Afrique australe sur la nationalité (SANN) a organisé sa 5e réunion annuelle sur le thème «Apatridie dans une pandémie mondiale». L'événement a réuni des membres de diverses organisations de la société civile et des organisations confessionnelles de la région, ainsi que des représentants de l'exécutif de la SADC, du Conseil des ONG de la SADC et du HCR. Lawyers for Human Rights (LHR) a été [interviewé](#) sur SABC News concernant le [communiqué de presse](#) du Réseau (SANN) sur «l'apatridie dans une pandémie mondiale».

Madagascar

Le partenaire d'exécution Focus Development Association (FDA) a formé 20 journalistes à Mahajanga, dans l'ouest de Madagascar, qui abrite une importante population d'apatrides. L'objectif de la formation était de sensibiliser les journalistes aux causes et conséquences de l'apatridie, et de les tenir informés des derniers développements



Formation des journalistes © FDA

législatifs. À la suite de cette formation, des journalistes ont publié des articles de journaux et préparent des documentaires sur la situation des apatrides dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Délivrance des documents de nationalité

Afrique du Sud

En juillet, le partenaire d'exécution du HCR en Afrique du Sud, Lawyers for Human Rights (LHR), a obtenu un jugement de la Cour constitutionnelle dans une affaire concernant 5 personnes menacées d'apatridie en raison d'une loi qui a rétroactivement privé de nationalité des personnes nées hors d'Afrique du Sud de parents sud-africains avant 2013. Le tribunal a confirmé leur droit à la nationalité. L'impact du jugement sera considérable et apportera de la clarté à de nombreux enfants nés de parents sud-africains en exil pendant l'apartheid. Le ministère de l'Intérieur est en train de mettre en œuvre l'ordonnance du tribunal. Voir le [communiqué de presse](#).



Avocats devant la cour constitutionnelle, ©lhr

Afrique du Sud

Le 22 juillet, la Cour constitutionnelle a déclaré les enfants (désormais adultes) nés en exil de parents sud-africains comme citoyens après avoir vainement bataillé pendant 7 ans pour enregistrer leur naissance et obtenir la nationalité (Chisuse contre Directeur général des affaires intérieures CCT 155/19). Les quatre requérants dans cette affaire ont depuis s'enregistrer à l'état civil et attendent la délivrance de leurs pièces d'identité conformément à l'ordonnance du tribunal.

Renforcer l'enregistrement des naissances

RDC

En septembre, le Comité technique interinstitutionnel pour la lutte contre l'apatridie en RDC (CTLA), a organisé en partenariat avec le HCR deux ateliers à Kalemie sur la reconstruction des actes de l'état civil, destinés aux autorités coutumières et locales. Cet événement a marqué le lancement de l'enregistrement tardif des naissances de 500 personnes. Voir le [lien suivant](#) pour plus d'information sur le CTLA.



Délivrance d'extrait de naissance ©UNHCR/Kalume

Madagascar



Campagne de sensibilisation. ©FDA

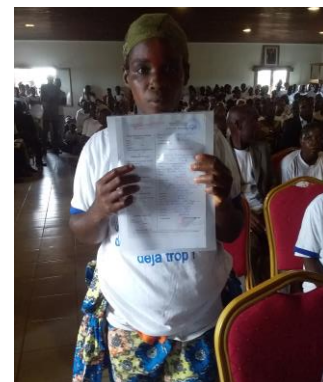
En septembre, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), en collaboration avec le partenaire d'exécution du HCR, FDA, a lancé une campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances dans tout Madagascar. Le but de la campagne est d'encourager la population à enregistrer les naissances afin de réduire le risque d'apatridie. L'utilisation des spots vidéo et des SMS a permis une large couverture de la campagne. Voir les activités [ici](#).

République du Congo

Le gouvernement a délivré 3 000 extraits de naissance aux populations autochtones des départements de Lekoumou, Likouala et Sangha. La population autochtone est affectée de manière disproportionnée par l'absence d'enregistrement des faits d'état civil, de sorte que les efforts du gouvernement participent à la réduction des risques d'apatridie au sein de cette communauté.

République du Congo

Le HCR a produit et diffusé un [spot publicitaire](#) sur l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie. L'émission a atteint plus de 5 000 foyers. En outre, le HCR a identifié 50 relais communautaires dans les localités les plus reculées pour sensibiliser les populations à l'enregistrement des naissances



Délivrance d'extrait de naissance aux minorités ethniques.
©UNHCR/Banga

Réforme législative

Afrique du Sud

Le 1er septembre, LHR a comparu devant la Cour constitutionnelle pour contester une disposition de la loi sur l'enregistrement des naissances et des décès qui empêche injustement les pères non mariés d'enregistrer les naissances de leurs enfants, en l'absence ou sans le consentement de la mère. Comme beaucoup d'autres pays précédemment colonisés, l'Afrique du Sud a hérité d'un concept étroit et dépassé de la paternité qui a conduit à des cas de discrimination arbitraire contre les pères célibataires et à des préjugés à l'égard de leurs enfants qui, de ce fait, sont exposés au risque d'apatridie, comme l'illustre cette affaire. Le jugement est toujours en suspens.



Audience virtuelle de la cour constitutionnelle ©LHR

Madagascar

Le 1er juillet, le Sénat de Madagascar a adopté le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions du Code de la nationalité avec l'appui technique de FDA, le partenaire d'exécution du HCR. Cette proposition a été envoyée à l'Assemblée nationale le 03 juillet pour examen et adoption lors de la deuxième session parlementaire (d'octobre à décembre 2020). Pour la première fois dans l'histoire du Code de la nationalité, le concept d'apatridie est introduit dans le système juridique malgache. En outre, le projet de loi vise à faciliter la transmission de la nationalité malgache par voie adoptive et à préciser les délais légaux d'obtention de la preuve de nationalité.

Malawi

Un projet de loi sur la nationalité a été finalisé par la Commission des lois, et sera soumis prochainement au conseil de ministres pour adoption. Ce projet de loi comprend des garanties contre l'apatridie chez les enfants.

En outre, dans le cadre des discussions sur la politique migratoire menées par l'OIM, le HCR a plaidé auprès des parties prenantes, notamment le Ministère du travail, et le Ministère de la sécurité intérieure, pour la prise en compte de la protection des migrants apatrides dans la politique migratoire du Malawi

Adhésion aux conventions

République du Congo

Le 5 août, le Gouvernement a promulgué deux décrets (N2020-260 et N2020 261) autorisant l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie. Les deux décrets ont été publiés au Journal officiel.

Protection des apatrides

Madagascar



Une femme apatridie reçoit une aide humanitaire ©FDA

En août, le partenaire d'exécution du HCR, FDA, a fourni une aide aux apatrides les plus vulnérables dans cinq régions de Madagascar, notamment des bons pour les produits de première nécessité aux familles particulièrement affectées par la pandémie de Covid-19, et un soutien financier pour le renouvellement des cartes de séjour.

Cartographie de l'apatridie

Afrique australe

Le HCR a achevé une étude sur la nationalité et l'apatridie dans la région de la SADC. L'étude met en évidence les principaux groupes de populations affectées par l'apatridie, à savoir les orphelins, les nourrissons abandonnés et les autres enfants vulnérables, y compris ceux qui sont victimes de la traite à des fins diverses; les personnes de parenté mixte; les populations frontalières, y compris les groupes ethniques nomades et pastoraux qui traversent régulièrement les frontières, ainsi que celles affectées par des conflits frontaliers ou des transferts de territoire; les migrants historiques et contemporains, et plus particulièrement leurs descendants; les réfugiés et anciens réfugiés, ainsi que les rapatriés sans lien réel avec le pays d'origine.

Eswatini, Malawi, Madagascar et Namibie

Le HCR a lancé en collaboration avec les gouvernements des études qualitatives sur l'apatridie en vue de documenter les risques d'apatridie, de profiler et d'estimer la taille de la population touchée.



Contactez-nous

Emmanuelle Mitte

Administrateur principale
Bureau pour Afrique australe
mitte@unhcr.org